

# UNION REGIONALE DES MEDECINS LIBERAUX DE CHAMPAGNE ARDENNE

ARS CHAMPAGNE ARDENNE  
COMITE TECHNIQUE REGIONAL le 11 MAI 2010

Relative à l'organisation des soins de premiers recours en ambulatoire à mettre en harmonie avec les structures hospitalières proches le cas échéant.

Présents : les PS de premiers recours (syndicats Médecins, ide, kiné, pharmaciens), Ordre régional des médecins, Président Internes de MG, Conseil général et régional, URML, CPAM, CISS.

Pour le Directeur de l'ARS :

- définir une organisation territoriale avec si besoin une approche planifiée en premier recours
- établir un contenu avec possibilité d'accompagnement
- Professionnels de santé prendront la main pour s'organiser (MSPP, Pôles etc.)

L'adjoint du directeur, médecin, aura cette mission.

La directrice de l'offre de soins prendra la main pour donner les aides.

Le contenu de la réunion a été de faire l'état des lieux de la région et d'exposer les différents types de zonage.

L'ARS compte partir de l'existant et argue de s'appuyer sur les PS.

J'ai fait les remarques au début et à la fin de la réunion :

- territoire défini en terme de population
- le principe du médecin traitant en est la définition
- le nombre d'organisations existent déjà et il faut s'appuyer dessus
- le temps passé à cette organisation régionale nécessite une contribution financière pour les PS qui s'y investissent

La sectorisation PDS sort du champ de l'organisation de soins de premier recours.

Pour la prochaine réunion, on aura à définir chacun les critères créant les territoires de premiers recours (offres de service minimum, accessibilité, environnemental).

Durée 2 heures en pleine journée

CR fait par le Dr JP Brulé